

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE

CELLULE D'ANALYSES DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT



PROBLEMATIQUE DE LA RELANCE AGRICOLE

Diagnostic et pistes des solutions



Résumé

La présente étude diagnostique pose impartialement l'épineuse problématique du développement de l'agriculture en République Démocratique du Congo (RDC).

Les discours abondent dans le monde politique, scientifique et autres, sur la question de relance de l'agriculture considérée comme moteur d'une croissance économique endogène et durable ainsi que de la réduction de pauvreté particulièrement en milieu rural.



Le constat fait état d'un regain, si pas d'un statuquo de ce secteur en dépit des potentiels internationalement connus en termes des ressources naturelles et humaines du pays.

A travers une démarche holistique, la présente étude formule des recommandations pratiques à l'endroit des intervenants du secteur agricole en générale et aux décideurs en particulier.

S'appuyant sur les quatre (4) objectifs clés des politiques agricoles en Afrique Subsaharienne (BOLAKONGA, 2019), la présente étude, pose la problématique et dresse un état des lieux critique du secteur agricole en RDC. Cet état des lieux s'appuie aussi sur quelques cas comparatifs au niveau de la région et du continent concernant l'organisation et l'administration du secteur agricole. Les manières de faire régionales dans un contexte de la mondialisation des économies sont aussi considérées comme un atout aux politiques, à condition que les efforts de contextualisation soient suffisants.

Sept recommandations orientées ici formulées, serviront des boussoles aux décideurs, soucieux à la limite du possible, à promouvoir la revanche du sol sur le sous-sol pour un développement harmonieux de la RDC, telle que souhaitée par le Gouvernement de la République.

Coordonnateur National
Grégoire MWEPU

1	RESUME	-----	p.i
2	SOMMAIRE	-----	p. ii
3	LISTE DES TABLEAUX	-----	p.iii
4	LISTE DES GRAPHIQUES	-----	p.iv
5	LISTE DES CARTES	-----	p.v
6	SIGLES ET ABREVIATION	-----	p.vi
7	SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	-----	p.1
8	OBJET DE L'ETUDE	-----	p.2
9	PRÉSENTATION DE LA CAID	-----	p.5
10	PROBLEMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE	-----	p.6
11	ETAT DES LIEUX DU SECTEUR AGRICOLE	-----	p.7
12	ETUDE COMPAREE DE L'ORGANISATION DU SECTEUR AGRICOLE EN ZAMBIE ET EN RDC	-----	p.11
13	ANALYSE APPROFONDIE DES THEMATIQUES AYANT SOUTENUES DES RECOMMANDATIONS	-----	p.13
14	OPERATIONNALISATION DES RECOMMANDATIONS	-----	p.17
15	DOCUMENTS CONSULTES	-----	p.20
16	CONTACTS	-----	p.21
16	ANNEXES	-----	p.22

Liste des Tableaux

Tableau 1: Analyse comparé de l'organisation du secteur agricole en Zambie et RDC

Tableau 2: Tableau comparatif des frais, droits et taxes à l'exportation des produits agricoles entre la RDC et d'autres Pays Africains

Liste des Graphiques

Graphique 1: Niveau d'encadrement des ménages agricoles et modes d'accès aux semences

Graphique 2: Evolution de la production de maïs et manioc en RDC de 2013 à 2021

Graphique 3: Voies d'accès Province-Territoires (2023)

Liste des Cartes

Carte 1: Etat du réseau routier en RDC (CAID 2020)

Carte 2: Profil Energétique en RDC

ART	Article
CAID	Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement
CEFUMA	Centre Fundi Maendeleo
CNRP	Commission Nationale de Prévention Routière
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaire, Domaniales et de Participations
EGI-ODD	Enquêtes par Grappe à Indicateurs des Objectifs de Développement Durables
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FPI	Fonds de Promotion de l'Industrie
LOKOLE	Bulletin Mensuel de la CAID (Suivi des alertes et Prix)
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
OCC	Office Congolais de Contrôle
OGEFREM	Office de Gestion du Fret Multimodal
ONAPAC	Office National des Produits Agricoles du Congo
OP	Organisation Paysanne
OR	Office des Routes
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Plan Directeur d'Industriel
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
RDC	République Démocratique du Congo
SENAMA	Service National de Mécanisation Agricole
ZES	Zones Economiques Spéciales

1. Sommaire des recommandations



L'étude diagnostique du secteur agricole que nous venons de réaliser nous oriente à formuler quelques recommandations importantes que nous avons voulu plus pratiques possibles. Ces recommandations résultent des consultations des travaux des différents acteurs, notamment la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), du Ministère de l'agriculture et des réflexions issues de nos propres évaluations et suivi des politiques en la matière dans les 145 territoires et ce, conformément à notre mandat et missions.

1.1. Sur le plan réglementaire, nous recommandons ce qui suit :

- Réaménager la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 qui octroie 51% de l'actionnariat agricoles aux congolais, ce qui limite les possibilités de drainer les financements extérieurs. D'où l'instruction du débat pour la mise en examen, adoption et promulgation du texte réaménagé ;
- Renforcer les reformes en cours visant à assainir le climat des affaires et promouvoir le partenariat public privé (PPP) pour plus d'implication du secteur privé dans le financement de l'agriculture ;
- Après réaménagement de la loi susmentionnée, prendre les décrets, arrêtés ministériels et interministériels pour permettre la mise en application des dispositions de ladite loi.

1.2. Sur le plan de la gouvernance du secteur agricole, nous recommandons ce qui suit :

- Traduire l'importance du secteur de l'agriculture au sens large, pas seulement en le déclarant comme priorité des priorités, mais en le positionnant comme telle dans l'architecture gouvernementale ;
- Mettre en place un cadre de concertation multisectoriel et acteur de haut niveau qui se réunira une ou deux fois l'an en vue de promouvoir et de renforcer la souveraineté alimentaire du pays à court et moyen terme. Ce cadre pourrait étendre ses réflexions prospectives en vue du renforcement de rôle du secteur pour l'industrialisation (Art 8 de la loi agricole en vigueur).

1.3. Sur le plan de l'aménagement du territoire et limitation de la vulnérabilité due aux aléas notamment climatiques et risques divers nous recommandons ce qui suit :

- Mettre clairement en œuvre une politique pratique et faisable de l'administration des territoires par l'identification, protection et sécurisation des zones agricoles. D'où la spécification des cadastres agricoles, miniers et forestiers dans un schéma général d'aménagement du territoire national ;
- Définir une stratégie nationale de lutte contre les effets des perturbations climatiques en tenant compte des spécificités de chaque province et de la situation sociale et économique du pays ;
- Renforcer la coordination des mécanismes d'alertes précoces existant en mettant en place une unité de centralisation et d'études des risques diverses pour orientations des actions visant à réduire la vulnérabilité des populations aux chocs (art 43 et 45 de la loi agricole en vigueur) ;
- Renforcer le mécanisme visant à valoriser le couvert forestier par le financement des actions de développement local et l'éducation communautaire sur la nécessité de jouissance intergénérationnelle des ressources naturelles.

1.4. Sur le plan de l'organisation du secteur, nous recommandons ce qui suit :

- Renforcer, former, équiper et bien rémunérer le travail des moniteurs agricoles sur terrain ;
- Répertorier, organiser et encourager la structuration des organisations paysannes et des producteurs ;
- Identifier par territoire tous les acteurs agricoles dont (i) les ménages agricoles qui doivent être regroupés en organisations paysannes structurées, les exploitations agricoles familiales (ii) et les sociétés agricoles (iii) surtout pour les cultures pérennes ;
- Mettre en place un mécanisme PPP (partenariat public privé) de mise à disposition des matériels et intrants agricoles à un prix accessible qui favorise la production, en plus d'en assurer le rachat ;
- Sécuriser les zones agricoles par rapport aux attributions spéculatives ;
- Organiser un soutien gouvernemental contre les maladies des cultures.

1.5. Sur le plan de la promotion des secteurs de soutien à l'agriculture, nous recommandons ce qui suit :

- Refaire, réhabiliter et entretenir les infrastructures de base, particulièrement les voies d'évacuation et de stockage de production ;
- Accroître progressivement et durablement l'accès à l'électricité en milieux ruraux ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie intersectorielle de développement de l'agro-industrie s'appuyant sur le plan directeur d'industrialisation (PDI) à travers les ZES (les zones économiques spéciales).

1.6. **Sur le plan budgétaire nous recommandons :**

- Augmenter les allocations budgétaires dans le domaine agricole en mettant en contribution les allocations des exécutifs provinciaux, assorti d'un mécanisme intégré de suivi et de partage des responsabilités entre les deux niveaux de prise des décisions.

1.7. **Sur le plan fiscal nous recommandons ce qui suit :**

- Tenir des travaux en atelier pour rationaliser et harmoniser les taxes en rendant disponible une liste claire des actes taxables à tous les niveaux et veiller à leurs allègements;
- Identifier, limiter et organiser les services publics intervenant dans le circuit fiscal du secteur agricole et instaurer un guichet unique de paiement pour limiter les tracasseries administratives.

De l'étude

2. Objet de l'étude

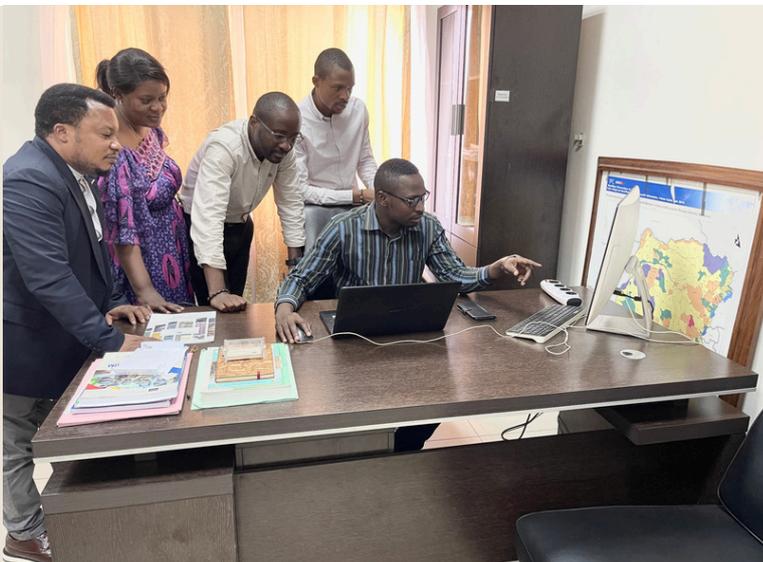
A travers une lecture critique dans le temps, la présente étude vise premièrement à dresser un état de lieux critique du système agricole de la République Démocratique du Congo avec une vue comparée de l'organisation agricole d'un pays voisin, la Zambie à l'occurrence, par rapport à :

- La gouvernance et l'organisation du secteur agricole au sens large ;
 - La réglementation dans ce secteur et ;
 - L'investissement (budgétisation du secteur) et la fiscalité (taux d'imposition directe et indirecte appliqué dans le secteur de l'agriculture).
- Ces dimensions considérées comme goulot d'étranglement pour le développement du secteur en plus de la défaillance des secteurs d'appui notamment les infrastructures et l'énergie, limitent les efforts consentis par le gouvernement et ses partenaires et exposent les populations rurales aux crises alimentaires et nutritionnelles.
- En second lieu et au vu des analyses critiques et comparatives faites, proposer des options pratiques et orientées aux différents acteurs clés, avec primeur réservée à Son Excellence Madame La Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, pour orienter les actions du gouvernement visant le développement des territoires, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

3. Présentation de la CAID

STRUCTURE ETATIQUE

La Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement (CAID) est une structure d'appui et d'aide à la décision, instituée par le Décret N° 15/011 du 08 juin 2015 du Premier Ministre et rattachée au Secrétariat Général à la Primature.



Ses missions principales sont notamment la collecte, l'analyse des données socioéconomiques et production des indicateurs de développement des 145 territoires pour orienter les décisions du gouvernement à travers les recommandations orientées. De ce fait, suivre et évaluer les programmes/projets de développement du gouvernement au niveau local.

A ce propos, elle collecte et analyse les données socio-économiques (**santé, éducation, économie, énergie, infrastructures de transport, agriculture, pêche et élevage, sécurité alimentaire, etc.**) du pays, elle produit et diffuse les indicateurs de développement sur son site web <https://www.caid.cd> et à travers divers Bulletins.

De ce fait, la CAID couvre les 145 Territoires et 23 Villes de la République Démocratique du Congo. La CAID, selon son architecture opérationnelle, dispose d'un Agent de développement dans chaque territoire du pays chargé de collecte des données et d'opérationnalisation des activités de suivi sur terrain. Ils sont supervisés et suivis par un Coordonnateur provincial qui centralise les données avant de les transmettre à la Coordination nationale basée à Kinshasa. Le Coordonnateur provincial joue également le rôle d'interlocuteur auprès des exécutifs provinciaux.

4. Problématique du secteur Agricole

La République Démocratique du Congo dispose de potentiels agricoles suffisants pour assurer son autosuffisance alimentaire. Ce qui n'est pas le cas pour le moment. Paradoxalement, le pays est dépendant des importations alimentaires pour combler le déficit de la production locale estimé à moitié du besoin vivrier domestique.

Le pays peine à asseoir une politique claire et pratique assortie d'une volonté politique de faire effectivement de l'agriculture le secteur moteur pour une croissance durable. Le monde rural où plus de 65% des ménages dépend essentiellement de l'agriculture reste enclavé avec des faibles taux d'accès aux services de base. L'insécurité alimentaire affecte sévèrement 40 millions des congolais de façon chronique et 25 millions de façon aigüe (IPC 2023).

Le pays compte plus des pauvres en milieu rural avec une incidence de 84,9% contre 62,6% dans les agglomérations urbaines (EGI-ODD, 2020) au seuil de pauvreté de 1,90\$ par personne par jour.

Cette situation est la résultante de manque d'une politique clairement définie, assortie des stratégies évidentes et pratiques. Ceci justifie aussi l'insuffisance des résultats des différentes initiatives engagées d'une manière un peu éparpillée par le gouvernement et ses partenaires à savoir :

- La relance de l'agriculture par le financement des provinces entre 2011 et 2012 ;
- La stratégie ciblée de distribution des intrants à travers les opérateurs économiques en 2013 et 2014 ;
- Le projet de mécanisation agricole avec la dotation des tracteurs (SENAMA 2014) ;
- L'érection des parcs agro industriel (Bukangalongo) ;
- Le projet des centres intégrés de développement agricole, etc.

Sommaires, ces programmes/projets n'ont pas permis au pays de relancer l'agriculture, secteur clé pour son développement harmonieux et durable notamment par la réduction de la pauvreté et de vulnérabilité des populations rurales, excepté les projets agricoles déployés dans le cadre de « service national ». Nous avons identifié quelques dimensions (facteurs) sur lesquels nous posons un diagnostic impartial et approfondi pour orienter les actions publiques visant des buts de relance agricole. Il s'agit des dimensions suivantes :

- La réglementation agricole ;
- La gouvernance du secteur agricole ;
- La sécurisation des terres agricoles (aménagement du territoire) et la gestion des risques et aléas ;
- La stratégie intersectorielle pour l'agriculture ;
- La budgétisation du secteur, et
- La fiscalité.

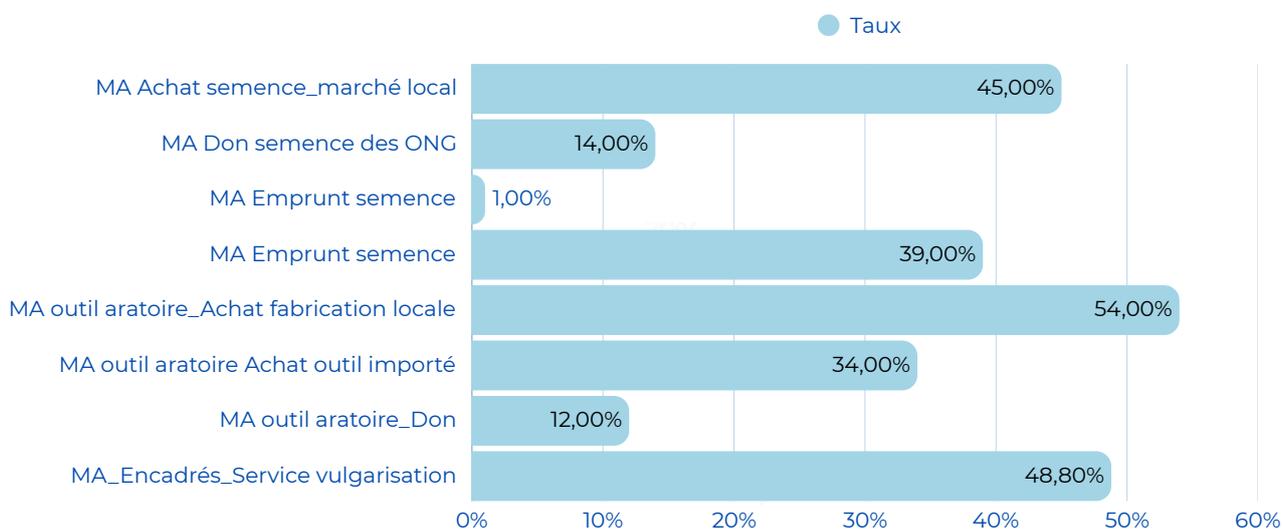
Dans son plan national stratégique de développement, le gouvernement de la RD Congo pense faire de l'agriculture le secteur moteur et déclencheur du processus de transformation de son économie, avec deux secteurs de soutien à savoir l'énergie et les infrastructures, principalement les voies de communication. A cet effet, il est impérieux de poser la problématique de la nécessaire question de relance agricole dans une perspective assez large et holistique dans le but de saisir les déterminants majeurs et d'identifier les axes sur lesquels les actions ciblées peuvent être menées pour plus des résultats des politiques.

5. Etat des lieux du secteur agricole

5.1. Déficit organisationnel et fonctionnel du secteur agricole

Les évaluations des campagnes agricoles en RD Congo, renseignent un déficit fonctionnel des services de l'administration agricole sur l'ensemble du pays, notamment un faible taux d'accompagnement et d'encadrement des ménages agricoles et les producteurs dépendent de marché non réglementés et organisé pour s'acquérir des équipement et intrants agricoles, les semences y compris. On note en plus l'abandon progressif des recherches agronomiques et/ou le non appropriation (décision basée sur les conclusions probantes) des résultats de recherches existantes par les décideurs. Ci-dessous représentés en graphique la situation d'encadrement des producteurs et modes d'accès aux intrants et équipements agricoles.

Graphique N°1 : Encadrement des producteurs et modes d'accès aux intrants agricoles.



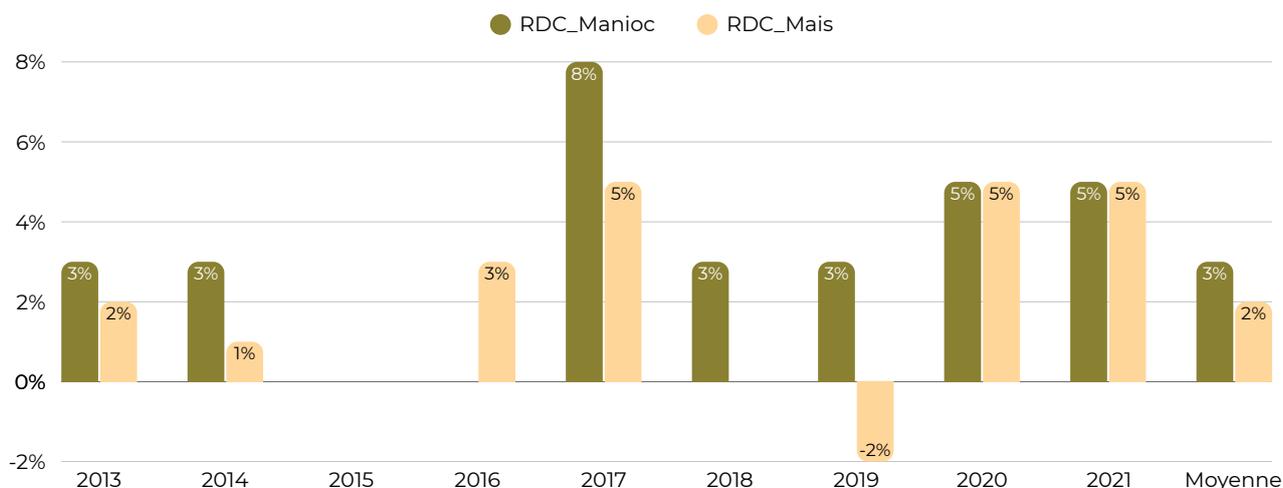
Source : MINAGRI - CAID, Juin 2021

Il existe peu d'organisations des producteurs (OP) et une faible structuration au niveau local. Les coopératives agricoles sont de plus en plus dépendantes des interventions spontanées (projets) et disparaissent au lendemain de la clôture des activités du projet.

Il existe peu d'organisations des producteurs (OP) et une faible structuration au niveau local. Les coopératives agricoles sont de plus en plus dépendantes des interventions spontanées (projets) et disparaissent au lendemain de la clôture des activités du projet.

5.2. Faible production et productivité : Dépendance aux importations alimentaires

Graphique n° 2 : Evolution de la production de maïs et manioc en RDC entre 2013 et 2021



Source : Nos analyses (Statistiques de la Banque mondiale, 2013-2021).

La production de maïs n'a varié que de 2% en moyenne entre 2013 et 2021 avec une variation nulle entre 2017 et 2018 et de -2% entre 2018 et 2019. Par contre celle de manioc a évolué de 5% en moyenne entre les deux périodes selon les statistiques de la production publiées par la Banque Mondiale en 2022.

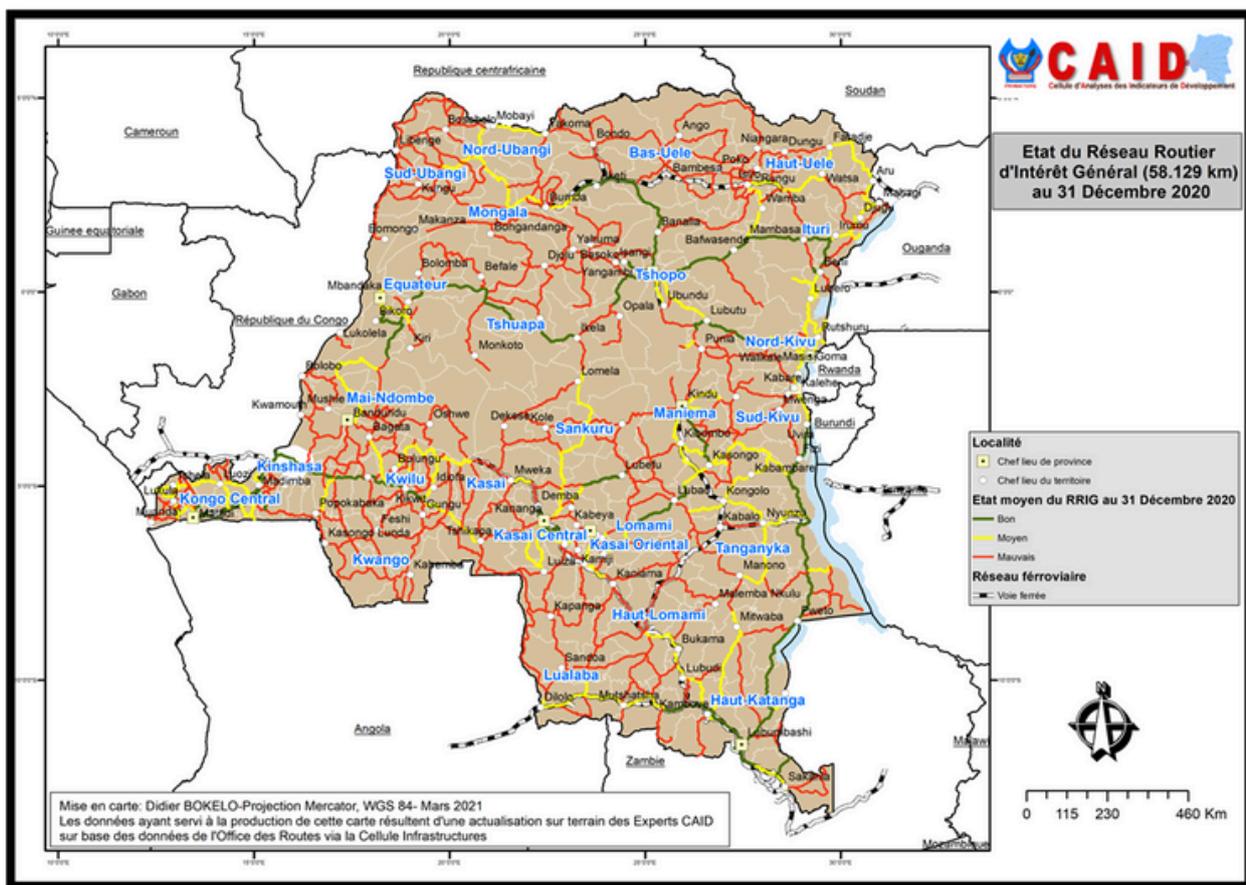
Les données de la campagne agricole renseignent un déficit céréalier d'au moins -96kg par personne par jour et un déficit en légumineuse de -43 kg par personne par an. Par contre un excédent en tubercule de +522kg par personne par an (Campagne Agricole 2020-2021 : Bilan alimentaire).

5.3. Infrastructures défaillantes (voies de communication) et faible accès à l'électricité

5.3.1. Carte du réseau routier en RDC (CAID, 2020)

La carte du réseau routier ci-dessous illustre le niveau de dégradation des routes en République Démocratique du Congo. Le niveau d'impraticabilité y est très élevé dans la partie centre et Ouest du pays (Ex : province Orientale, ancienne Equateur et Bandundu).

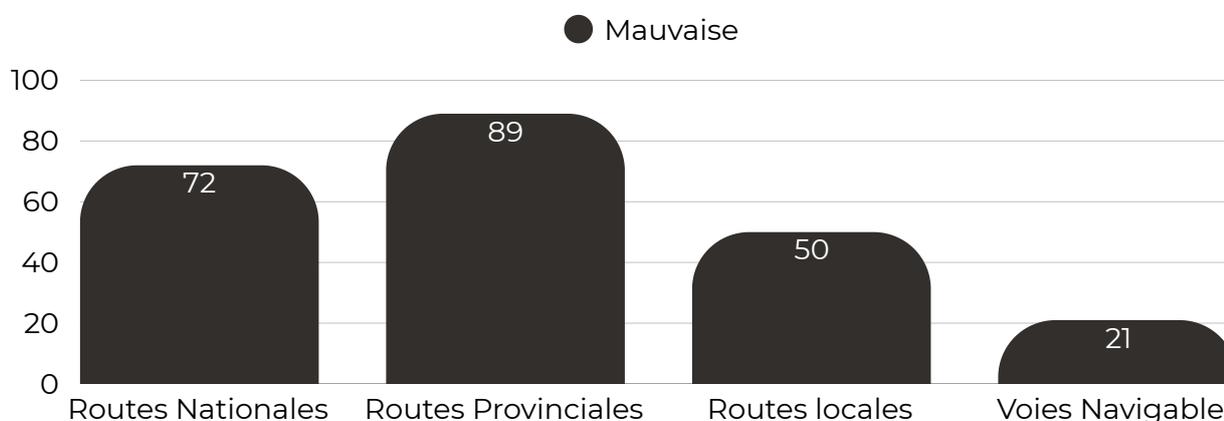
Carte n°1: Etat du réseau routier en RDC (CAID 2020)



5.3.2. Niveau d'accès entre les chefs-lieux des provinces et ceux des territoires

Il est à ce jour difficile de voyager par route entre deux provinces surtout dans la partie Nord, Centre et Ouest du pays. Quitter le chef-lieu de province pour les territoires ou entre deux territoires. La situation s'est empirée dans la Tshopo, Tshuapa, Nord-Ubangi, Equateur avec les inondations de décembre 2023.

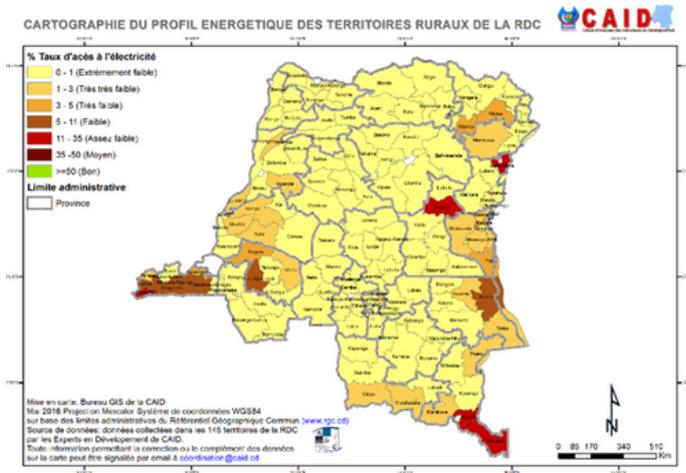
Graphique N°3: Etat du reseaux des routes en RDC



Toutes les voies d'accès posent d'énormes difficultés en termes de qualité des infrastructures. Plusieurs territoires sont accessibles que par moto ou vélo à partir du Chef-lieu de la province.

5.3.3. Profil énergétique en RDC

Carte n° 2 : Profil énergétique en RDC



Le taux d'accès à l'électricité reste très faible sur l'ensemble du pays et l'est encore moins dans les milieux ruraux. Le recourt aux groupes électrogènes et à l'énergie solaire est de plus en plus fréquent en milieu reculé.

PROFIL ENERGETIQUE - ELECTRICITE / PROVINCE DU KWILU / RDC



ELECTRICITE



5%

5% des ménages dans la Province ont accès à l'électricité aussi bien du réseau National que du réseau privé

PETROLE



11%

CHARBONS DE BOIS – MAKALA



La quasi-totalité de ménages de la Province du KWILU dépendent du bois, du charbon ou des déchets animaux pour la cuisson et le chauffage.



SOLAIRE

BOIS DE CHAUFFE



90%



2%

5.4. Vulnérabilité des producteurs aux chocs (perturbation des calendriers agricoles)

L'analyse des données collectées par le système LOKOLE de la CAID (alertes précoces), les perturbations saisonnières et celles relatives aux calendriers agricoles selon les zones spécifiques ; sont de plus en plus récurrents. A titre d'exemple la sécheresse dans l'espace Katanga (Haut Katanga et Lualaba) renseignée dans différents bulletins LOKOLE (mars, avril et mai 2024), les inondations de décembre 2023 à janvier 2024, les faibles précipitations post semi dans le Bas-Uélé pour la première saison culturale (mars-juillet) ; affectent la production d'une manière significative.

5.5. Fiscalité et climat des affaires asphyxiant

La RDC est parmi les premiers pays de la région de l'Afrique subsaharienne appliquant des taux d'imposition directe et indirecte les plus élevés. Les opérateurs agricoles font face à une multitude des services étatiques et une panoplie actes et redevances à payer.

Il en est de même pour les taxes à l'import et à l'export.

Les données collectées auprès des opérateurs économiques du secteur agricole en RDC renseignent un désengagement de 6/10 entreprises à cause de la fiscalité et des tracasseries des services publics de l'Etat. D'où les fermetures croissantes et les abandons des unités économiques du secteur agricole. Une étude récente conduite par la Fédération des entreprises du Congo (FEC), procédant à une comparaison des taux d'imposition à l'import et export appliqués en RDC, Tanzanie, Cote d'Ivoire, Ouganda et Rwanda, place la RDC en première position avec une taxation 10 fois supérieur à l'Ouganda et le Rwanda.

6. Etude comparée de l'organisation du secteur agricole en Zambie et en RDC

Zambie	RDC
<p>Types d'exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations des producteurs (OP) structurées; • Exploitations familiales (ménages regroupés); • Exploitations industrielles en croissance et soutenues. 	<p>Types d'exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OP peu structurées et moins organisées (opportunités/projet); • Exploitations familiales non identifiées (ménages non regroupés); • Exploitations industrielles en voie de disparition (plantation abandonnées) et non soutenues; • Filières agricoles pérennes en déperdition (thé, café, caoutchouc,...).
<p>Mécanisme mise en place pour l'acquisition des équipements agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat encourage la production locale d'équipements agricoles par les initiatives privées et leurs mises en disposition à un prix contrôlé (prix accessible/subventionné). 	<p>Mécanisme mise en place pour l'acquisition des équipements agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prédominance du circuit informel et personnel, aucune mesure incitative (ou non appliquée) pour la production locale ou d'importation d'équipements agricoles.

Zambie

Suivi des statistiques des exploitations agricoles, recherches et prise des décisions :

- Organisé par les services dédiés et servent de support pour évaluer l'offre alimentaire et anticiper les éventuelles pénuries ;
- Les universités et centres de recherches agronomiques produisent des connaissances concrètes et pratiques sur l'adaptation des types d'outils (intrants, semence y compris) pour des zones culturelles spécifiques.

Production, conservation, consommation et réserve stratégique :

- Les moniteurs agricoles fixent les principes de production par type d'exploitation (superficie à emblaver par culture, itinéraires techniques adoptés par le gouvernement) ;
- A travers des PPP (partenariat public privé) les privés impliqués ramassent (rachat) la production des ménages. L'avantage pour le producteur est qu'il ne se pose pas trop des questions pour écouler sa production (le prix est fixé par l'état après consensus avec les parties prenantes : producteurs, intervenants, administration fiscale,...) ;
- Des sites, aires de stockage et de stockage (conditionnement) sont construits sous les PPP et constituent des réserves susceptibles de réguler les effets saisonniers et assurer la stabilité du prix sur le marché. Les décisions d'importer ou d'exporter la production agricole dépendent en partie de l'évolution de ces stocks dits stratégiques.

RDC

Suivi des statistiques des exploitations agricoles, recherches et prise des décisions :

- Les statistiques agricoles fiables n'existent pas et les services dédiés sont pas fonctionnels au niveau des zones de production. L'offre alimentaire réelle n'est pas connue, elle peut au moins être estimée ;
- Les universités et centres de recherches agronomiques sont déconnectés des instances décisionnelles.

Production, conservation, consommation et réserve stratégique :

- Chaque ménage se débrouille à sa manière pour produire à la merci des perturbations du climat, des semences dégénérées, des outils et équipements non adaptés, etc. ;
- Après avoir difficilement produit, les ménages sont exposés à un surcout de transport (infrastructures, voies d'évacuation délabrées et mode de transport précaire) pour évacuer sa production vers le marché. L'incertitude plane sur le prix qui dépend aussi des acheteurs venus des grands centres de consommation ;
- Un déficit criant des infrastructures de stockage et de conservation de la production, chaque offreur et demandeur stock selon sa propre capacité. D'où l'impossibilité de constituer des stocks stratégiques que ça soit au niveau des zones de production, des marchés et des centres de consommation

7. Analyse approfondie des thématiques ayant soutenues les recommandations

7.1. De la gouvernance du secteur agricole

Une bonne gouvernance du secteur agricole en RD Congo par une bonne organisation administrative du secteur pour accroître cumulativement l'offre des services d'encadrement, d'accompagnement et de structuration des producteurs à différents niveaux

- ✓ La mise en place du mécanisme d'accès aux équipements et intrants de qualité
- ✓ La création des aires de stockage assorti du circuit intégré de ramassage de la production
- ✓ La mise en place des infrastructures adéquates y compris les voies d'évacuation et l'amélioration de l'accès à l'énergie (iv).

Selon une approche pratique il s'agit d'engager les actions suivantes :

7.2. Organisation du système de production

- Dresser un répertoire réel des intervenants dans la production agricole en le catégorisant (ménages agricoles, exploitation familiale, organisation des producteurs et exploitation industrielle), en plus d'identifier les filières agricoles. Les provinces devraient à ce titre, cartographier et organiser les intervenants en établissant une passerelle de dialogue avec les pouvoirs publics ;
- Encourager le regroupement des producteurs et la création des coopératives agricoles ;
- Renforcer les services de vulgarisation et d'encadrement des producteurs basés sur des connaissances concrètes produites par les universités et centres de recherche attirés sur les mutations environnementales, sociales, économiques ainsi qu'éco climatique.

7.3. Mode d'accès aux équipements (intrants) agricoles et suivi des statistiques

- Encourager les mesures visant à inciter et à promouvoir la production locale des équipements (intrants) agricoles, semences y compris dans le moyen terme et faciliter (exonération) le circuit d'importation et de mise en dispositions des intrants dans les zones de production à court terme ;
- A travers les moniteurs agricoles, renforcer le mécanisme de collecte des données réelles pouvant permettre de déterminer le besoin en intrants selon la planification et sur base des superficies à emblaver, par ricochet la production et le rendement attendus.

7.4. Mise en place des aires de stockage de la production

A travers les partenariats publics-privés (PPP), ériger les infrastructures dans les aires de stockages identifiés en commun accord entre le gouvernement, les privés et les organisations de producteurs. Le stock constitué de ramassage (rachat) de production organisée dans le cadre de ce PPP alimente les marchés locaux et les centres de consommations les plus proches en fonction de la demande et permet de constituer le stock stratégique. Cette politique a comme avantage :

- Les producteurs sont rassurés de l'écoulement de leur production par le mécanisme de rachat mise en place ;
- La stabilité de prix est assurée sur le marché grâce à la dessaisonalisation induite par le stock stratégique pour les périodes de soudure ;
- L'évolution de stockage stratégique oriente les décisions relatives à la politique d'import et export des biens alimentaires.

7.5. Entamer la diversification de l'économie locale par la transformation, le conditionnement et la conservation

- Le stock stratégique alimente aussi les petites industries locales qui transforme localement la production. D'où la nécessaire question de l'accès à l'énergie, aux crédits et la promotion d'un environnement propice aux investissements (défiscalisation et/ou allègement et facilitation).
- Cet exercice nécessiterait la mise en place d'une stratégie de financement interne. Les fonds de promotion de l'industrie (FPI) pourraient être mise en contribution pour booster les investissements visant à développer les projets de l'agro-industrie et des petites unités de transformation au niveau local. La seconde alternative, ou l'alternative complémentaire est celle de la caisse nationale de péréquation suivant les spécificités de chaque province.

7.6. Fiscalité asphyxiante dans le secteur agricole

Le taux d'imposition directe et indirecte reste très élevé en RD Congo comparativement aux autres pays de la région. Les tableaux en annexe (FEC) résumant toutes les taxes et redevances perçues par différents services publics sur l'exploitation agricole et les activités relatives à la commercialisation des produits agricoles. On note également de chevauchement en plus des conflits des compétences des services publics intervenant dans le secteur agricole. D'où la tracasserie administrative tant décrier par les opérateurs économiques qui se sentent asphyxiés et contraints d'abandonner leurs investissements. Le tableau ci-dessous, résume dans une approche comparative la problématique de fiscalité et des intervenants dans le circuit d'exportation des produits agricole en RD Congo.

Tableau 2 : Tableau comparatif des frais, droits et taxes à l'exportation des produits agricoles entre la RDC et d'autres pays Africains

Pays	Coût / FOB	Taux appliqué	Services Intervenants	Observations RDC
RWANDA	235.904 RWF/tonne, soit 238,08 USD/t.	1 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> National Agriculture Export Development Board, NAEB RALIS 	L'agriculture est subventionnée par l'Etat.
UGANDA	1.724.029 UGX/tonne, Soit 461,00 USD/t.	1,93 % FOB /café 0 % FOB /cacao	<ul style="list-style-type: none"> Uganda Trade Portal, UEPB MINAGRI 	L'agriculture est subventionnée par l'Etat.
TANZANIE	551.015 TZS/tonne, Soit 238,08 USD/t.	1 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> Tanzania Coffee Board, TCB MINAGRI Business Registration and License Agency, BRLA Tanzania Atomic Energy Commission, TAEC 	L'agriculture est subventionnée par l'Etat.
COTE D'IVOIRE		7,68 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> DUS (5 %) Enregistrement (1,5 %) Conseil de Café & Cacao (1,184 %) 	L'agriculture est subventionnée par l'Etat.

RDC	4.716,29 USD/tonne via Zone Est du pays	0,25 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> DGDA/MIN.FINANCES SQAV/MINAGRI OGEFREM/MIN.TV C DGRAD/MIN.FINANCES 	Redevance légale cfr art.73 de la loi n°11/022 du 24 déc.2011 pour services rendus à l'export au niveau de la frontière.
RDC	4.716,29 USD/tonne via Zone Est du pays	7 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> OCC, OGEFREM, DG Recettes Prov, SECURITE, CEFUMA, CNPR 	Frais connexes car agriculture non subventionnée en RDC.
RDC	17.000,00 USD/tonne via Zone Ouest du pays	0,25 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> DGDA, SQAV, OGEFREM et DGRAD 	Redevance légale Cfr. art.73 de la loi n°11/022 du 24 déc. 2011
RDC	17.000,00 USD/tonne via Zone Ouest du pays	10 % FOB	<ul style="list-style-type: none"> OCC, ONAPAC, OGEFREM, Directions Générales des Recettes Provinciales ; SECURITE, CEFUMA, CNPR, ... 	Frais connexes à rationaliser et réduire ; Frais illégaux à supprimer.
TOTAL % PRELEVEMENTS RDC SUR FOB		Soit 10,25 % de la valeur FOB contre 1 à 2 % dans les pays voisins et 7 % en Côte d'Ivoire		

Source : FEC RDC

La lecture de ce tableau montre les contraintes des opérateurs RD Congolais repartis en zone d'intervention. Harmoniser la fiscalité et réorganiser les services au tour de cette question ne permettront pas seulement d'accroître le volume d'exportation (entrée en devise), mais aussi de drainer à travers une politique comparative les financements extérieurs. Cette situation, que nous rencontrons aussi dans le domaine minier, donnerait un avantage comparatif à nos voisins et inciterait les opérateurs à recourir à des voies frauduleuses.

7.7. Faible budgétisation du secteur de l'agriculture

La convention de Maputo à laquelle la RD Congo est prenante prévoit une allocation budgétaire annuelle d'au moins 10%. Le budget alloué au secteur agricole en RD Congo peine à franchir la barre de 3%. Ce qui est un des handicaps majeurs au développement du secteur.

Ce qui affecte l'organisation du secteur en termes de renforcement humain, logistique et opérationnel.

8. Opérationnalisation des recommandations

Actions à mener	Responsable direct	Co-Responsable (s)	Résultats escomptés	Référence	Observations
Charger le Ministre de l'Agriculture de réactiver les discussions avec le autour de la loi sur l'agriculture dont le projet actualisé a été proposée par la FEC au parlement (si nécessaire l'enrichir)	Cabinet de la Première Ministre	MINAGRI, Parlement, Aménagement du territoire, DEV RURAL	Loi agricole actualisée	LOI N° 11/022 DU 24 DECEMBRE 2011 PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'AGRICULTURE	Structures techniques (CAID, SNSA, etc.) peuvent contribuer aux réflexions, avec la participation du secteur privé (FEC)
Tenir des travaux en atelier pour : <ul style="list-style-type: none"> La rationalisation des taxes et autres redevances directes et indirectes à relatives à l'exploitation agricole et à la commercialisation Le circuit et le mécanisme d'accès aux équipements et intrants agricoles à un prix accessible à travers les PPP (secteur privé/FEC) 	Cabinet de la Première Ministre	MINAGRI, Parlement, Aménagement du territoire, DEV RURAL, BUDGET, FINANCES, COMMERCE, etc.	Résolution concertée pour l'allègement et la rationalisation des taxes et redevances à l'exploitation et commercialisation dans le secteur de l'agriculture, pêche et élevage		Capitaliser le travail de la FEC et de la CAID sur ce sujet
Charger le Ministre de l'Agriculture de réactiver les discussions avec le autour de la loi sur l'agriculture dont le projet actualisé a été proposée par la FEC au parlement (si nécessaire l'enrichir)	Cabinet de la Première Ministre	MINAGRI, Parlement, Aménagement du territoire, DEV RURAL	Loi agricole actualisée	LOI N° 11/022 DU 24 DECEMBRE 2011 PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'AGRICULTURE	Structures techniques (CAID, SNSA, etc.) peuvent contribuer aux réflexions, avec la participation du secteur privé (FEC)

Actions à mener	Responsable direct	Co-Responsable (s)	Résultats escomptés	Référence	Observations
Instituer par décret du Premier Ministre le Conseil Consultatif national pour l'Agriculture	Première Ministre	MINAGRI	Mise en place du CCNA par décret	Art 8 de la loi agricole en vigueur	
Identifier par arrêté du MINAGRI les filières et types d'exploitation agricoles en RDC	MINAGRI		Arrêté portant identification des filières et types d'exploitations agricoles	LOI N° 11/022 DU 24 DECEMBRE 2011 PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'AGRICULTURE	Capitaliser le travail de la FEC et de la CAID sur ce sujet
Tenir des sessions en atelier de renforcement des capacités des services techniques du MINAGRI (SNSA, SNV, SQAV, etc.)	MINAGRI	SENAREC			Impliquer l'INS et la CAID pour les volets statistiques et évaluations
Elaborer et mettre en œuvre le plan de regroupement et de structuration des ménages des producteurs (Agriculture, pêche et élevage)	MINAGRI, Pêche et élevage	DEV RURAL	Mise en place des OP		Impliquer l'INS et la CAID pour les volets statistiques et évaluations
Organiser la campagne de collecte des données sur la production et la cartographie des bassins de production et l'identification des terres agricoles péri urbaines et rurales	MINAGRI	CAID, INS	Baseline des statistiques agricole et de cartographie des zones agricoles		
Produire la cartographie des bassins de production principaux et les zones agricoles (péri urbaines et rurales) et entamer le processus de sécurisation par l'état (cadastre agricole) et les privés (titres et permis d'exploitation)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINAGRI	INTERIEUR, SECURITE ET AFFAIRES COUTUMIERES,	Cartographie et titres d'exploitation et de sécurisation des zones agricoles		

Actions à mener	Responsable direct	Co-Responsable (s)	Résultats escomptés	Référence	Observations
<p>Tenir les travaux relatifs aux études, en impliquant les provinces, de connexion entre les routes locales, provinciales et nationale d'une part et de jonction multimodale d'autre part</p>	<p>ITPR (Cellule Infra)</p>	<p>DEV RURAL, MINAGRI, PROVINCES, CAID, OR, MIN TRANSPORT, RVF, ONATRA</p>	<p>Plan stratégique et opérationnel d'intégration des routes et de jonction multimodale</p>	<p>PNSD, PDL 145 T, Stratégie sectorielle de transport et des réseaux (CAID)</p>	<p>Ce plan pourrait conduire à une actualisation des visions contenues dans les plans en cours de mise en œuvre tant au niveau national et provincial pour plus des résultats</p>
<p>Tenir les travaux en atelier sur la problématique du financement de l'agriculture</p>	<p>MINAGRI</p>	<p>BUDGET, PARLEMENTS, FINANCES, PROVINCES, FPI, ANAPI, BCC, Association congolaise des banques, LES PTF et FEC</p>	<p>Résolutions concertées pour l'institutionnalisation, mise en place et opérationnalisation d'un fonds dédié au financement de l'agriculture</p>		<p>Capitaliser le travail de la FEC et de la CAID sur ce sujet</p>

9. Documents consultés

“L'agriculture est la base sur laquelle repose toute économie, la fondation sur laquelle se bâtit le développement.”

1. Rapports des évaluations des campagnes agricoles (MINAGRI-CAID/FAO-PAM 2018, 2021)
2. PNIA (plan national d'investissement agricole) 2016-2020
3. PNSD (Plan national stratégique de développement) 2019-2023
4. Rapports des évaluations agricoles de la CAID
5. Plan de réponse aux crises alimentaires dans le Haut Katanga (CAID/PAM, 2016)
6. Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011
7. Etat des lieux du secteur agricole, FEC (Fédération des entreprises du Congo)
8. Bulletins LOKOLE (CAID, 2023 et S1 2024)

Pour plus d'informations contacter

- 1 **Grégoire MWEPU**: Coordonnateur National de la CAID
e-mail: mwepug@gmail.com, gmwepu@caid.cd
Tél: +243 81 88 83 333
- 2 **Trésor AGUBA**: Senior suivi évaluation des politiques, Chargé de l'Agriculture, sécurité alimentaire et moyens de subsistance
e-mail: agbtresor@gmail.com, taguba@caid.cd
Tél: +243 81 98 96 049
- 3 **Alain-Billy BAHATI**: Expert Senior chargé des Analyses, Responsable du secteur Santé et Nutrition
e-mail: alainbahati27@gmail.com
Tél: +243 81 75 97 458

4 Equipe d'analyse et de rédaction

Cédric IDUMBA	Expert, chargé des analyses
Christian MAFWELE	Expert, chargé des infrastructures et cartographie
Glody T MUKUNA	Expert, chargé des marchés et statistiques
Rubin MILAMBO	Expert, chargé d'études de vulnérabilité
Sephora KAPINGA	Experte, chargée du secrétariat technique

Annexes

